

# FLAVIGNAC

## *Bulletin municipal*



*Meilleurs Voeux*



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14  
Télécopie : 05 55 36 09 05  
mairie-flavignac@wanadoo.fr  
www.flavignac.fr

Janvier  
2015  
N°79

**Conseil municipal :**

**Maire :**

Christian Desroche

**Maires adjoints :**

Patrick Précigout

Agnès Lafarge

Alain Passerieux

Caroline Dupeyroux

**Conseillers municipaux :**

Jean-Michel Fleurat

Jocelyne Bétemps

René Paraud

Claudine Pradier

Lydie Gros

Jim Tran

Sabrina Conjaud

Jean-Christophe Tournois

Jean-François Decroisant

Karine Bula-Lafont

**Bulletin municipal**

*Parution bi-annuelle (janvier et juillet)*

**Responsable de la publication :**

Christian Desroche

**Comité de lecture :**

Valérie Bethoule

Lucienne Gayot

Corinne Graffouillère

Colette Malagnac

Christine Sazerat

**Saisie des textes :**

Sandra Lamargot

*Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.*

## *Le mot du maire*

Cet été, nous avons été contraints de laisser fermée la baignade au lac Saint-Fortunat. En effet, les analyses successives indiquaient un taux élevé de cyanobactéries toxigènes. Le nouveau seuil de cette norme était applicable à l'été 2014. Nous allons, avec l'aide du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, planter des roseaux pour filtrer les 2 arrivées d'eau, sans savoir si cette opération sera fiable à 100 %. Les normes imposées par l'ARS étant de plus en plus draconiennes, il sera de plus en plus difficile d'ouvrir la baignade mais nous ferons notre possible, tout en mesurant les investissements.

Grâce à la Communauté de Communes qui a mené le projet d'installation commerciale, une nouvelle boucherie proposant des produits de qualité s'est ouverte dans le bourg. Souhaitons à Monsieur et Madame Leriche de réussir dans leur entreprise.

L'école de Flavignac a accueilli 100 enfants à la rentrée scolaire 2014-2015. Ce nombre d'élèves, réparti sur 4 classes, est le plus élevé depuis la création du RPI Flavignac-Lavignac-les Cars. L'offre des activités périscolaires reste diversifiée avec des initiations à la musique et à l'anglais prises en charge par la Commune et des activités bibliothèque et centre de loisirs organisées par la Communauté de Communes.

Nous avons réalisé des travaux d'un montant de 60 000 € TTC dans une classe à l'école. Ceux-ci ont été subventionnés à 20 % par le Conseil Général et à 20 % par l'Etat. Ils concernent le renouvellement des huisseries et du sol, la création de contre-cloisons et de faux plafonds permettant la pose d'isolation. Ces travaux nécessaires pour le bien-être des enfants et des enseignants permettront également, je l'espère, de faire des économies de chauffage. Nous continuerons sur une prochaine tranche les mêmes travaux dans d'autres classes dans un but d'entretien et d'amélioration des locaux.

Des travaux de renforcement de voirie représentant l'entretien de 1,6 kilomètre de route ont été réalisés pour un montant de 38 000 € HT subventionnés à 40 % par le Conseil Général. Nous continuerons un programme d'investissement annuel sur nos routes.

Ces travaux ne sont possibles que grâce aux subventions du Département qui a décidé d'aider et de favoriser les investissements dans les communes de la Haute-Vienne et de soutenir les entreprises de travaux publics qui en ont bien besoin en ce moment.

En ce début d'année 2015, la mise en place réelle de la Redevance Incitative pour les déchets ménagers sera effective. Cette redevance décidée par les élus de la Communauté de Communes a pour but de diminuer le poids de nos déchets ménagers par plus de tri. Pour vous conseiller, n'hésitez pas à contacter l'ambassadrice du tri à la Communauté de Communes.

Dans ce bulletin municipal, vous trouverez une nouvelle rubrique consacrée à l'expression des membres élus de la liste « Vivre et agir ensemble pour Flavignac ».

Pour conclure, à l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi de vous souhaiter au nom du Conseil municipal à toutes et à tous une année pleine de réussite, de bonheur et de santé.

A cette occasion, nous vous convions à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 11 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Christian DESROCHE

# Conseils Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014 :

**Présents** : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros (secrétaire de séance), Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant

**Absents avec pouvoir** : Alain Passerieux et Karine Bula-Lafont.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### • ORDRE DU JOUR :

#### Elections sénatoriales (élections des délégués)

Les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014. Trois grands électeurs, en respectant la parité, doivent être élus.

Le Maire a invité les membres du Conseil à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes doivent se composer de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Pour la Commune de Flavignac, une seule liste est déposée :

#### Liste Desroche :

Titulaires : C. Desroche  
P. Précigout  
A. Lafarge

Suppléants : C. Dupeyroux  
R. Paraud  
C. Pradier

Résultat du vote : Liste Desroche 14 voix  
Blanc 1 voix

Les délégués pour les élections sénatoriales sont les candidats de la liste présentée.

#### Achat de matériel

Le Maire propose d'acquérir une grosse tondeuse frontale à éjection afin de réaliser un gain de temps pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

2 devis de tondeuse d'occasion ont été demandés :

- Tondeuse frontale Jacobsen, 250 heures, état neuf, prix 14.900 € H.T (Etablissements Bouchaud)
- Tondeuse frontale Iseki, 3 300 heures, prix 6 666,67 € HT (Etablissements Martailé)

La proposition retenue est celle des Etablissements Bouchaud à Châlus.

Le Maire propose d'acquérir également un aspirateur pour l'école d'un montant de 149 € HT et une caisse enregistreuse pour la buvette du lac d'un montant de 99,99 € HT.

## **Redevance occupation du domaine public**

Le Maire propose au vote le versement d'une redevance de 195 € par ERDF.

## **Remboursement assurance**

Suite à plusieurs déclarations de sinistres, Groupama nous rembourse :

- 2907,04 € pour les dégradations des tables du lac et l'effraction de la buvette
- 1684,49 € pour la réparation d'un véhicule de la Commune
- 240,42 € pour le remplacement d'un panneau directionnel.

## **Tarifs**

### Cantine scolaire :

Le prix des repas de la cantine va augmenter à la rentrée de septembre 2014 :

- le prix de base (abonnement) passe de 2,32 € à 2,35 €.
- le prix du repas occasionnel passe de 3,25 € à 3,30 €.
- le prix pour les maîtres et autres personnes passe de 5,36 € à 5,43 €.

Les tarifs sont les mêmes pour Flavignac et Les Cars (RPI).

### Garderie :

Les tarifs de la garderie restent inchangés pour l'année scolaire 2014-2015 :

- 2,15 € le matin
- 2,15 € le soir
- 1,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

### Transports scolaires :

Les tarifs du transport scolaire restent inchangés :

- pour le primaire : 38 € / an / enfant et 32,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.  
120 € pour les familles domiciliées à moins de 3 km de l'école.  
250 € pour les élèves transportés hors de leur zone de proximité.
- pour le collège : 65 € / an / enfant et 32,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

## **Travaux**

### Grosses réparations de voirie :

Le dossier de consultation a été confié à l'Agence Technique du Conseil Général. 9 entreprises seront consultées.

Le Maire demande l'autorisation de pouvoir retenir l'entreprise la moins et mieux disante.

### Ecole :

Les travaux prévus de rénovation de la classe de Madame Ladidoire (CE1) seront réalisés en juillet.

## **Recrutement**

Un emploi d'ATSEM (aide maternelle) de 29 heures et d'adjoint administratif cantine de 1,30 heure est à pourvoir.

Cet emploi est assorti d'une période d'essai de 3 mois.

### **Rentrée scolaire 2014-2015**

La rentrée aura lieu le 2 septembre 2014. Un goûter est organisé ce jour-là par la Commune. Une centaine d'enfants sont accueillis cette année.

Les mêmes activités périscolaires que l'an passé sont proposées avec les mêmes intervenants : Violaine Buisson pour la Musique et Nicholas Smith pour l'Anglais. Ces activités sont financées par la Commune. Les activités de bibliothèque et du centre de loisirs sont organisées par le CIAS des Monts de Chalus (Communauté de Communes).

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil municipal soumet à l'agrément de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Vienne une liste de 24 contribuables, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

### **Modification des statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre**

Le bureau passerait de 7 à 8 membres.

### **Convention SEPOL**

Une convention avec la SEPOL sera signée pour la sensibilisation à la sauvegarde des hirondelles. Des nichoirs seront installés sur différents bâtiments de la Commune.

### **Manifestations diverses**

#### 12 heures à vélo :

Le président de l'association demande une nuitée gratuite au camping pour les participants.

Vote : 14 pour (René Paraud en tant que président de l'association ne participe pas au vote).

#### Feu d'artifice :

Il aura lieu le 15 août pour un montant de 6 200 € TTC.

### **Questions diverses**

Jean-François Decroissant demande s'il est possible d'avoir un espace de libre expression dans le bulletin municipal.

**CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2014 :**

**Présents :** Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.

**Absents avec pouvoir :** Jim Tran, Sabrina Conjaud.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

- **ORDRE DU JOUR :**

**Travaux**

**Réfection de la toiture de la chapelle de Texon :**

4 propositions ont été reçues pour la sélection d'un maître d'œuvre agréé par les Bâtiments de France :

- Maria Andrea Grécu pour 4 500 € HT
- Jérôme Baguet pour 8 000 € HT
- Emmanuel du Chazaud pour 15 200 € HT
- Gaëlle Duchêne pour 16 900 € HT

Après débat, le choix se porte sur Madame Grécu de Limoges avec 2 déplacements supplémentaires au prix de 300 € HT l'un.

**Grosses réparations de voirie communale (GRVC) :**

9 entreprises ont été consultées pour les grosses réparations de voirie de la commune.

7 propositions à tarifs très divers ont été reçues.

Nous avons passé une convention avec l'Agence TECHnique départementale (ATEC) qui nous apporte une aide à la consultation et au suivi de la réalisation de chantier.

Le choix de l'entreprise est fait selon 2 critères : 55 % par rapport au prix et 45 % par rapport au cahier technique et matériaux employés.

L'entreprise la mieux et moins disante est l'entreprise Colas pour un montant de 38 926,50 € HT.

Pour information, ce montant représente 1,6 kilomètre de réparation de voirie.

Les travaux seront réalisés dans le mois de septembre.

Les routes concernées sont : l'Estrade, les Grands Monts, la route entre Lambaudie et la D 59, l'Impasse Mazabraud et le Puymazautier.

En ce qui concerne le curage et l'arasement des fossés, 2 entreprises de Flavignac ont été consultées. C'est l'entreprise Teyssier qui a été retenue pour un montant de 2 351 € HT.

**Redevance assainissement – Révision de prix**

Pour mémoire, en 2013, le prix du m<sup>3</sup> d'eau usée pour les personnes raccordées au tout à l'égout était de 1,30 € et en 2014 : 1,32 €.

Pour 2015, il est proposé de porter le prix du m<sup>3</sup> d'eau usée à 1,35 €.

Cette augmentation représente 3 €/an pour un foyer qui consomme 100 m<sup>3</sup> par an.

**Demandes de subventions**

**GRVC :**

Demande de subvention pour 2015 pour 81 000 € HT de dépense sur 2 ans en sachant que le Conseil Général subventionne à hauteur de 40 %.

Classe numérique :

Le Maire demande le renouvellement de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui n'a pas été obtenue sur 2014, pour une classe numérique concernant la classe de CE1.

Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) :

Le Conseil Général attribue une subvention de 550 000 € pour 3 ans à la Communauté de Communes. Ces attributions se répartissent à 50 % à l'Intercommunalité et à 50 % sur des projets déposés dans les 7 communes.

Le Maire propose d'inscrire :

- l'étude de l'aménagement de la place du Général de Gaulle pour 40 000 € HT ;
- l'étude et les travaux de programmation du chauffage de la salle des fêtes et de l'école, dans le cadre d'économie d'énergie, pour 8 500 € HT ;
- la poursuite du renouvellement de l'éclairage public dans le cadre d'effacement de réseau dans l'avenue Jean Jaurès pour 40 000 € HT.

Réserve parlementaire :

La subvention demandée sera attribuée à l'achat de matériel pour les employés : remplacement d'un tracteur et achat d'un chargeur pour un montant de 39 000 € HT.

Aménagement de sécurité :

Le Conseil municipal propose un aménagement de sécurité aux abords de l'école : passages surélevés, traversées piétons, aménagement de trottoirs ainsi qu'achat d'un radar pédagogique amovible.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions aux titres des amendes de police.

En collaboration avec l'ATEC, un dossier technique sera monté pour avoir un coût des travaux et réaliser une demande d'aide au Conseil Général.

**Logements pour personnes âgées non dépendantes**

La Commune propose de poser sa candidature auprès du Conseil Général pour la construction de logements pour personnes âgées ou handicapées.

Pour pouvoir poser sa candidature, la Commune concernée ne doit pas avoir de maison de retraite et doit disposer de professionnels de santé et des commerces de première nécessité à proximité.

Cette opération sera réalisée en partenariat avec le Conseil Général et l'ODHAC, sur une durée de 3 ans.

L'ODHAC réalisera la construction de 4 à 6 pavillons. L'achat du terrain est à la charge de la commune ainsi que la viabilisation des lots, cette dernière étant subventionnée par le CG à hauteur de 60 %.

Le Conseil municipal décide de poser la candidature de la Commune.

**Ecole**ATSEM :

Nous avons recruté une ATSEM en remplacement d'un départ.

72 demandes ont été réceptionnées dont 40 avec diplômes. 9 personnes ont été reçues en entretien.

Ségolène Brégeat de Meilhac a été retenue avec 3 mois d'essai. Le contrat est pour 3 ans, renouvelable 1 fois.

**Rentrée scolaire :**

Elle a eu lieu le 2 septembre dans de bonnes conditions.

Il y a à ce jour 103 élèves à l'école de Flavignac dont 30 enfants en petite section de maternelle.

C'est la première année, depuis la mise en place du RPI, que nous avons autant d'enfants à l'école de Flavignac.

A noter qu'il n'y a aucun changement dans les intervenants des activités périscolaires, ce qui simplifie l'organisation de la rentrée.

**Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %.

La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Il est donc proposé de ne pas augmenter ce taux de 1% et d'exonérer les bâtiments industriels, les locaux artisanaux et les abris de jardin.

**Redevance d'occupation du domaine public par Orange**

Cette redevance versée à la commune est d'un montant de 2 395,65 €.

**Indemnités**

Violaine Buisson dispense des cours de musique à la salle des fêtes. Elle propose de verser à la Commune des frais d'utilisation de la salle pour un montant de 200 €.

**Assurance**

Suite à un vol dans un chalet, la compagnie d'assurance Groupama nous rembourse 489,79 €.

**Finances**

La Trésorière des Finances Publiques de Châlus participe à l'élaboration du budget de la Commune et apporte son soutien au suivi tout au long de l'année. Elle se déplace dans les communes pour fournir les explications nécessaires aux Conseils Municipaux.

Une indemnité peut lui être accordée selon le barème fixé pour l'année complète :

Pour le budget : 45,73 €

Pour le suivi : 447,69 €

2 votes sont demandés : un pour l'année 2014 de septembre à décembre au prorata du montant de l'indemnité annuelle (vote à l'unanimité) et un pour l'année 2015 (14 voix pour et 1 abstention).

### **Transports scolaires**

Le Conseil Général demande de délibérer sur la prolongation d'un an de la convention entre le Conseil Général et la Commune pour les transports scolaires. Vote : à l'unanimité pour la prolongation.

### **Conseiller délégué**

Alain Passerieux, maire-adjoint et vice-président de la Communauté de Communes a adressé une lettre au Conseil Municipal de Flavignac où il indique renoncer à son indemnité d'adjoint. Il souhaite que celle-ci soit versée à un conseiller délégué tant qu'il sera vice-président de la Communauté de Communes.

Le maire expose le rôle d'un conseiller délégué et explique que cette mission peut être réalisée par une personne présente et disponible tous les jours de la semaine pour se substituer au maire et aux adjoints qui ont encore une activité professionnelle.

René Paraud est candidat à ce poste.

Le maire propose donc de lui attribuer l'indemnité laissée par Alain Passerieux.

### **Lac Saint-Fortunat**

Les analyses de l'eau faites cet été par l'ARS ont montré un taux de cyanobactéries toxigènes supérieur aux valeurs autorisées (nouvelles normes plus exigeantes depuis 2014) pendant les mois de juillet et août. Par conséquent, la baignade n'a pas pu être autorisée.

2 surveillants de baignade avaient été recrutés et ont dû être licenciés.

Les commerces de la Commune ont connu des retombées négatives suite à cette fermeture.

Il est donc nécessaire de réfléchir pour maintenir une activité sur le plan d'eau.

Le Maire propose une réunion entre maires des communes environnantes qui possèdent un lac.

Pour l'année prochaine, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne propose une plantation de roseaux pour filtrer l'eau aux 2 arrivées principales. La plantation sera prise en charge par le SABV.

Pour l'hiver, le niveau du lac sera baissé.

### **Communauté de Communes**

Le 13 septembre aura lieu une réunion (destinée surtout aux nouveaux élus, mais pas seulement) ayant pour objet les compétences, l'organisation et la stratégie communautaires. Cette présentation sera clôturée par la visite des travaux de la future maison des services.

**CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2014 : Présents :** Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Betemps, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

• **ORDRE DU JOUR :**

**Décision modificative**

Budget assainissement :

Régularisation de compte à compte entre les lignes 66111 → - 6 500 € et 6611 → + 6 500 €.

Budget Commune : section de fonctionnement

Répartition des recettes supplémentaires sur des dépenses de fonctionnement pour 17 965 €.

Budget Commune : section d'investissement

Répartition des recettes d'investissement sur des dépenses d'investissement pour 60 818 €.

**Travaux en régie**

Les travaux suivants ont été réalisés par les employés communaux :

- confection de tables en bois pour le lac ;
- réfection complète du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie (isolation, sol, plafond) ;
- réfection des 2 portails d'entrée de la cour de l'école ;
- WC place du Général de Gaulle ;
- création d'un passage handicapé pour la boucherie ;
- abri-bus rue de la Croix de Pierre ;
- réfection d'une clôture.

Ceux-ci représentent un total de 22 986,16 € (total heures de travail + achat matériel).

**Autorisation de paiement des dépenses avant le vote du budget 2015**

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Maire, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Considérant que le budget primitif 2015 peut être voté en mars, il convient d'anticiper les éventuelles dépenses d'investissement qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'année.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du prochain budget.

**Renouvellement de mise à disposition de personnel communal auprès du CIAS**

La convention de mise à disposition de Fabienne Lecharbonnier arrive à échéance au 31 décembre 2014. Elle peut être renouvelée pour une période de 3 ans auprès du CIAS des Monts de Châlus pour 4 heures par semaine annualisées.

Fabienne Lecharbonnier est employée communale à temps complet. Le CIAS rembourse à la Commune 4 heures de salaire par semaine correspondant à la préparation des repas de l'accueil de loisirs, à de l'animation et de la garderie.

### **Convention logements ODHAC pour personnes âgées et/ou handicapées**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'opportunité, dans le cadre du programme départemental de construction de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées, de conduire une opération sur la Commune en partenariat avec le Conseil Général et l'ODHAC.

La Commune de Flavignac remplit les conditions préalables à cette opération, notamment par la présence de services (médecins, pharmacien, commerces de proximité) et de terrains disponibles en centre bourg.

Le programme prévoit l'aménagement de 4 logements sociaux de type T2 et/ou T3 (pavillons de plain pied) adaptés aux problématiques de la vieillesse et du handicap.

Le financement est réparti entre les partenaires de la manière suivante :

- le Conseil Général et la Commune apportent chacun 10 000 € par logement ;
- l'ODHAC prend à sa charge le financement complémentaire de l'opération, en assure l'équilibre sur ses fonds propres et assure la maîtrise d'ouvrage ;
- la garantie des emprunts contractés par l'ODHAC sera assurée à 50 % par le Conseil Général de la Haute-Vienne et à 50 % par la Commune de Flavignac qui accordera de plus une exonération de la taxe d'aménagement.

### **Remboursement assurance**

L'assurance propose un remboursement de la réparation du moteur des cloches pour 211,68 € (vétusté de 80 % appliquée). Le montant des travaux s'élève au total à 1 058,40 €.

### **Bilan des régies**

<b>Régie</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde 2014</b>
Pêche	349,48 €	1 860 €	+ 1 510,52 €
Buvette	*1 264,19 €	0 €	- 1 264,19 €
Baignade	7 146,53 €	0 €	- 7 146,53 €
Camping	2 955,14 €	6 245,20 €	+ 3 290,06 €
Local pèlerins	3 575,19 €	4 172,74 €	+ 597,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 290,53 €</b>	<b>12 277,94 €</b>	<b>- 3 012,59 €</b>

\* L'alimentation achetée pour la buvette a été transférée sur la cantine mais n'a pas été décomptée de la régie buvette.

### **Questions diverses**

Suite à une demande pour créer une rubrique « Tribune Libre » dans le bulletin municipal, le Maire demande l'avis du Conseil municipal. Après discussion où chacun a pu s'exprimer, un vote a été demandé dont voici le résultat :

Pour : 0      Abstentions : 3      Contre : 12

# *Infos communales*

## **OBJETS TROUVES**

Beaucoup d'objets trouvés suite, par exemple, à des manifestations sur la Commune, des locations de la salle des fêtes ou des oublis aux abris-bus sont rapportés au secrétariat de mairie.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, peut-être vous y attend-il tout simplement !

## **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Aujourd'hui, le nombre de chiens vivant dans les foyers ne cesse d'augmenter. Avec ce phénomène suit également une augmentation remarquable des déjections canines sur les lieux publics (alentours de l'école, lac Saint-Fortunat, etc).

Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé (...) des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) »

Toute personne qui ne prête pas attention à la réglementation en vigueur dans la commune où il réside encourt une amende.

## **ELAGAGE DES ARBRES**

Il est rappelé aux propriétaires d'arbres jouxtant le domaine public qu'un entretien régulier doit être effectué (article R116\*2 du Code de la Voirie Routière).

En effet, l'élagage des branches permet de ne pas entraver la circulation de véhicules tels que le camion d'ordures ménagères, les cars de transports scolaires, etc. et, bien sûr, d'éviter des coupures d'électricité et/ou de téléphone lors de coups de vent. De plus, l'humidité conservée par la présence des branches favorise la dégradation des routes et ne permet pas le dégel en hiver.

Depuis plusieurs années, le Code général des collectivités territoriales (pour les routes communales) et le Code rural (pour les chemins ruraux) prévoient, après une mise en demeure restée sans résultat, l'exécution d'office par la commune, aux frais des propriétaires riverains, des travaux d'élagage afin de sauvegarder la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

## **DEPOTS SAUVAGES**

Chaque incivilité constatée aux éco-points ou dans la nature entraîne l'intervention d'un ou plusieurs agents de la collectivité et peut se poursuivre en gendarmerie par un procès-verbal.

Les déplacements sur site et l'opération de remise en état ont un coût. Celui-ci est supporté par tous et pénalise ceux qui respectent les règles. C'est pourquoi des poursuites sont engagées à l'encontre des contrevenants.

Elles relèvent du pouvoir de police du maire et de la gendarmerie. Les contraventions, en fonction de l'infraction, vont de 150 € à 1 500 €.

# *Infos communales*

## TRAVAUX EN REGIE

Les employés communaux ont effectué divers travaux en 2014 dont voici quelques exemples :

### Abri-bus rue Victor Hugo

De nombreux enfants prennent le bus rue Victor Hugo. Cet endroit étant très exposé aux intempéries, un abri-bus a été fabriqué et installé à côté du château d'eau.



### WC place du Général de Gaulle

Des travaux de rénovation ont été réalisés (peinture, pose de carrelage et de porte, installation d'un WC handicapés à la place des urinoirs).



### Portails de l'école

Les deux portails de la cour de l'école ont été entièrement refaits.

## UN NOUVEAU COMMERCE A FLAVIGNAC

Depuis le 15 juillet dernier, un nouveau commerce a ouvert ses portes à Flavignac : **la boucherie des Monts de Châlus**.

La Communauté de Communes a réhabilité l'ancien foyer des jeunes situé 67 place du Général de Gaulle afin que Hervé et Virginie Leriche exercent leur activité de boucherie-charcuterie-traiteur avec possibilité de livraison à domicile sur commande.



### Heures d'ouverture :

du mardi au samedi, tous les matins,  
de 9h à 12h30  
le samedi après-midi  
de 15h30 à 18h  
le dimanche matin  
de 9h à 12h

Tél : 05.55.36.33.62.

# *Infos communales*



## MJ AUTOMOBILES

Nouvelle entreprise installée sur la Commune

## LE CLUB CANIN AIXOIS A FLAVIGNAC

Les 21 et 22 juin 2014, le Sport Canin Aixois organisait un concours de travail pratique à Flavignac, c'est-à-dire : obéissance, travail à l'eau, saut d'obstacle, défense du maître, etc. Le site du lac Saint-Fortunat fut apprécié par les concurrents.

27 candidats ont participé à cette demi-finale. Certains sont venus de loin : Maine et Loire, Loir et Cher, Indre et Loire, Tarn et Garonne, Gironde, Seine et Marne et ont donc séjourné au camping.



## LA MUSIQUE CLASSIQUE A L'HONNEUR A L'EGLISE



Le vendredi 25 juillet, sous les voûtes de l'église de Flavignac, raisonnaient des œuvres de Bach et Scarlatti.

En effet, dans le cadre du Festival de musique classique de Saint-Yrieix, nous avons accueilli Kenneth Weiss, claveciniste américain, de renommée internationale. Il a joué sur un splendide instrument que nous avons rarement l'occasion de voir et d'admirer.

Ce concert, malgré le mauvais temps, a réuni un grand nombre de mélomanes ainsi que de nombreux élus de la région que Christian Desroche, Maire de Flavignac, a conviés au pot de l'amitié.

Celui-ci a remercié vivement Philippe Dubeau, Maire de Pageas, président du Festival musical de Saint-Yrieix, et vice-président en charge de la culture à la Communauté de Communes des Monts de Châlus. Cette initiative permet de délocaliser la culture dans les petits villages comme Flavignac et d'accueillir des musiciens de renom.

# *Infos communales*

## MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur automatisé externe est à disposition à l'entrée de la salle des fêtes. C'est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision.

**Le défibrillateur permet d'attendre les secours et non pas de traiter la cause.**



## COURS DE MUSIQUE



Comme les années précédentes, des cours de musique pour adultes et enfants (guitare, piano et clavier électronique) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre du lundi au jeudi.

Pour tout renseignement, contacter Violaine Buisson :

☎ 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78.

## AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

# Infos communales

## RESULTATS DU CONCOURS

### MAISONS ET FERMES FLEURIES

Suite au passage  
du jury communal le 5 juillet 2014



#### 1<sup>ère</sup> catégorie

##### Maison avec jardin

- 1- Alain Piquet - 15 rue Mozart
- 2- Georgette Delhiat - Le Pâisseix
- 3- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
- 4- Daniel Marchive - La Borde
- 5- Antonio De Almeida - Lafarge
- 6- Lucette Bonnetaud - 22 rue Mozart
- 7- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
- 8- Michel Vautier - Les Bouèges
- 9- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
- 10- Bernard Dumont - 16 rue Haute du Bourg
- 11- François Gayot - 47 route de Rilhac
- 12- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
- 13- Jean-Marc L'Orphelin - Foulénoux
- 14- Ludovic Baylet - 53 rue Mozart
- 15- Frédéric Beauvais - La Ribière
- 16- Daniel Peyrache - Les Grands Monts

#### 2<sup>ème</sup> catégorie

##### Décor floral installé sur la voie publique

- 1- Martine Gayot - Petite rue de Brelaudie
- 2- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

#### 3<sup>ème</sup> catégorie

##### Balcon ou terrasse

- 1- Thierry Klein – La Ribière
- 2- Jean René Fleurat – Rue de la Ribière
- 3- Jacqueline Achard – Beyrand

#### 4<sup>ème</sup> catégorie

##### Fenêtres et murs

- 1- Jean Leblanc – 18 rue Pasteur

#### 8<sup>ème</sup> catégorie

##### Fermes fleuries

- 1- Francis Pradier – La Petite Estrade
- 2- Guy Sainte-Catherine - Poignade

# *Infos communales*

## **OBSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS SUR LE SITE DE CESSAGUET A FLAVIGNAC**

### **2013**

La saison pré-nuptiale a commencé le 7 février pour se terminer le 16 mai avec 218 heures d'observation et un total de 84 000 oiseaux.

Nous retiendrons en particulier 6 000 alouettes des champs, 21 cigognes blanches, 4 700 grues cendrées seulement (le vent d'Est les ayant fait passer par la Charente), 50 600 pigeons ramiers et 7 000 vanneaux huppés.

La migration automnale a débuté le 20 juillet et s'est achevée le 28 novembre. 888 000 oiseaux ont été comptés (un record !) pour 532 heures d'observation.

Pour cette saison, les faits les plus marquants sont : le passage de 15 000 alouettes des champs, 35 000 grues, un hibou des marais en halte et 786 000 pigeons ramiers dont 190 000 individus en une journée (record obtenu le 18 octobre).

### **2014**

En ce printemps 2014, 158 000 oiseaux ont été comptés pour 247 heures d'observation.

Nous retiendrons en particulier un petit nombre d'alouettes des champs, 22 cigognes blanches et autant de cigognes noires, 3 circaètes (rapace qui mange les serpents), plus de 3 000 étourneaux, 53 000 pigeons ramiers et 77 000 grues (certaines se posant sur la Commune) dont 59 000 comptées le 7 mars, record pour le site en une journée !



Groupe de cigognes blanches  
Photo de Benoit Jammot

Le 5 septembre, en ce début de migration postnuptiale, deux groupes de cigognes blanches se sont posés en fin de journée sur Flavignac : 2 sur La Ribière (dont 1 baguée qui vient de Hollande, seule information obtenue à ce jour) et 4 sur Les Condamines (dont 2 baguées).

Après renseignement, nous avons découvert qu'une des cigognes a été baguée poussin le 12 juin 2010 à Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire). Elle a ensuite été observée le 12 février 2012 à Ouarzazate (Maroc), le 4 mai 2012 à Aron (Mayenne) et du 14 au 19 janvier 2014 à proximité de Madrid (Espagne).

Merci aux personnes qui nous informent sur les haltes de cigognes blanches !!!

Le 6 septembre, une nouvelle espèce a été observée sur Flavignac : le labbe indéterminé. Cet oiseau se voit en migration le long de la mer. Il est rare en migration à l'intérieur des terres. C'est une espèce pélagique. Les plus proches nicheurs se trouvent en Ecosse, Norvège et Suède.

# Infos communales

## OBSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS SUR LE SITE DE CESSAGUET A FLAVIGNAC

### 2014

Cette année, ce sont donc 3 nouvelles espèces qui ont été vues sur la Commune : le canard pilet, le labbe sp et le bruant fou, ce qui nous permet d'atteindre le nombre de 164.

Le 19 octobre 2014, 113 000 pigeons ramiers ont été comptabilisés en une journée.

Les passereaux ont été très peu nombreux sauf le gros bec.



Canard pilet - Photo de Christophe Mercier

Vu la météo clémente de cet automne, les grues ont pris du retard.

Pour cette migration postnuptiale 2014, ce sont donc 660 000 oiseaux qui ont été comptés pour 467 heures d'observation.

Voici la liste des oiseaux observés au 15 novembre 2014 :

Accenteur mouchet	97	Cigogne noire	55	Linotte	743
Aigle botté	1	Epervier	39	Martinet noir	672
Alouette des champs	9 865	Etourneau	1 534	Merle noir	24
Alouette lulu	111	Faucon crécerelle	20	Mésange bleue	41
Balbuzard	15	Faucon émerillon	1	Mésange charbonnière	40
Bécassine des marais	1	Faucon hobereau	11	Milan noir	28
Bec croisé des sapins	9	Faucon pèlerin	1	Milan royal	195
Bergeronnette grise	1 085	Goéland sp	3	Pigeon colombin	232
Bergeronnette printanière	113	Grand cormoran	2 717	Pigeon ramier	563 501
Bergeronnette des ruisseaux	2	Grande aigrette	8	Pinson des arbres	15 884
Bondrée apivore	172	Grive draine	254	Pinson du Nord	13
Bruant fou	1	Grive mauvis	63	Pipit des arbres	38
Bruant jaune	20	Grive musicienne	468	Pipit farlouse	2 739
Bruant des roseaux	59	Gros bec	1 728	Pipit rousseline	2
Busard des roseaux	58	Grue cendrée	17 715	Serin cini	14
Busard Saint-Martin	6	Héron cendré	6	Tarin des aulnes	359
Buse variable	17	Hirondelle de cheminée	10 024	Vanneau	653
Canard pilet	20	Hirondelle de fenêtre	546	Verdier	3
Chardonneret	199	Hirondelle sp	26 702		
Cigogne blanche	35	Labbe sp	1		

# Infos communales

## LA MAIRIE PROTEGE LES HIRONDELLES

Il existe en Limousin 4 espèces d'hirondelles : l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle de rochers et l'Hirondelle de rivage.

Ces 4 espèces sont en déclin depuis de nombreuses années : changements climatiques, utilisation de pesticides, urbanisation des campagnes, destruction des nids par l'Homme lors de travaux ou par intolérance, modification des bâtiments en campagne, etc...

Les hirondelles reviennent toujours au même endroit ; si elles sont dérangées, ou si leur nid est détruit, leur reproduction peut en être affectée.



Hirondelles de fenêtre



Hirondelle rustique



Hirondelle de rivage



Hirondelle de rochers

Depuis 2013, la SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin) mène un projet en faveur des Hirondelles.

Un 1<sup>er</sup> recensement a permis de localiser une partie des colonies du Limousin ; nous pouvons ainsi mieux les protéger et les préserver.

Cette année, la SEPOL a décidé de mener des « expériences » sur 10 communes en Limousin, afin de tenter de reconstituer ou renforcer certaines colonies par la pose de nichoirs.

La commune de Flavignac fait partie de ces premières communes tests.

La mairie s'engage dans la préservation des Hirondelles de fenêtre

Le conseil municipal a décidé d'acheter 10 nids artificiels et de les poser sur l'école. (et/ou sur la Poste).

Cette opération a pour but de fournir aux Hirondelles, des nids déjà « prêts à l'emploi », ce qui leur économisera beaucoup d'énergie puisqu'il faut environ 5 jours à 2 hirondelles pour construire un nid.

Des matériaux écologiques :

Ces nichoirs en béton de bois sont écologiques et résistants dans le temps. L'orifice permettant aux hirondelles d'entrer et sortir du nid ne peut être agrandi par d'autres espèces (moineaux, par exemple) et empêche ainsi que les hirondelles soient chassées et les nids « squatés ».



Exemples de nids artificiels

Valorisation de l'action :

L'engagement de la commune en faveur de la biodiversité sera valorisé par une plaque en alu, qui sera posé sur un des bâtiments accueillant les nids artificiels.



Plaque destinée aux communes

En contrepartie de cette action, la SEPOL est intervenue gratuitement dans l'école pour présenter les oiseaux, et plus particulièrement les Hirondelles aux enfants.

Si les professeurs et les élèves le souhaitent, ils pourront suivre les nichoirs installés par la mairie et ainsi s'en servir de support pédagogique.

Vous avez dit salissure ?

Bien sûr, comme tout animal, les oiseaux laissent quelques petits « présents » plutôt mal venus sur les façades des maisons.

Mais à cela il existe une solution toute simple. Une planchette anti salissure peut être posée sous les nids afin de récupérer les fientes laissées par les oiseaux. Ainsi, murs et trottoirs à l'aplomb resteront propres.



Pour plus de détails sur le projet en faveur de Hirondelles : <http://hirondelles.sepol.fr>



Contact : Céline Régnier, SEPOL, 11 rue Jauvion 87000 Limoges. 05.55.32.20.23 ; [celine.regnier@sepol.asso.fr](mailto:celine.regnier@sepol.asso.fr)

# *Ecole*

## TRAVAUX

Durant l'été 2014, la classe de la directrice a été entièrement rénovée (murs, isolation, fenêtres, sols, plafonds, éclairage, etc.). De nouveaux aménagements ont été faits (achat d'un tableau blanc, création d'un placard, etc.).

Les travaux d'un montant total de 60 000 € subventionnés par l'Etat et le Conseil Général ont été réalisés par les entreprises Marchat (murs, placo, isolation), Conjaud (peintures et sols) et Barriant (éclairage).



Avant travaux

Après travaux

Toutes les fenêtres et portes du bâtiment à gauche de la cour ont été changées. Ce renouvellement doit permettre une meilleure isolation et entraîner une économie sur les dépenses de chauffage.

Chaque année, nous profitons de la période estivale pour effectuer des travaux pour le bien-être et la sécurité des enfants et des enseignants.



# *Ecole*

## **RENTREE SCOLAIRE**

Le soleil inonde la cour pour accueillir les 103 enfants de l'école.

Les papas et les mamans sont venus les accompagner. Les cris des retrouvailles avec les copains et les copines retentissent. Bien sûr il y a quelques larmes, celles du premier jour de la scolarité pour les plus jeunes et celles de la séparation avec les parents. Même les mamans sont émues !

Les cartables tout neufs brillent au soleil, les petites filles comparent leurs tenues de rentrée...



Les maîtresses qui ont préparé leur classe rassemblent les enfants. La sonnerie retentit, c'est parti !

Monsieur le Maire et quelques conseillers municipaux sont venus aussi accueillir les familles. Dans la matinée, les enfants ont eu un goûter d'accueil, servi à la cantine par le personnel et la Municipalité. Monsieur le Maire rappelle aux enfants quelques consignes.

C'est la rentrée, un grand jour dans la vie d'une commune.

## **SEMAINE DU GOÛT DANS LA CLASSE DE MATERNELLES**

Du 13 au 18 octobre, s'est déroulée la semaine du goût.

Les élèves de Moyenne et Grande Sections ont participé à leur manière à cette manifestation. Ils ont d'abord observé, nommé et goûté chaque jour des fruits d'automne : noix, noisettes, châtaignes, figues, pommes, poires et raisin.

Puis, ils ont préparé une salade de fruits.



De l'avis de tous, elle était réussie et très bonne.



# Ecole

## LA SEMAINE DU GOÛT

Du 13 au 19 octobre 2014



Les élèves de Grande Section et CE1

**Une sorcière à croquer**

Il faut: 1 Yaourt, 2 œufs, de la farine, du sucre, de l'eau, de la levure, de la pâte d'amandes, de la confiture, des bonbons.

**Préparation:**

1. Gâteau au yaourt  
Pour 2 gâteaux, mélange bien: 1 yaourt, 3 pots de farine, 2 de sucre, 1/2 d'eau, 2 œufs, 1 cuil. à café de levure.

2. Divise la pâte en deux. Verse une moitié dans le moule beurré puis enfourne-le avec un adulte, une demi-heure (th.6). Recommence cette opération avec le reste de la pâte.

3. Découpe dans un gâteau: le chapeau; dans l'autre: la tête de la sorcière. Assemble-les.

4. Décor le chapeau avec la pâte à tartiner; et la tête avec la pâte d'amandes et les bonbons.



Voilà le résultat !! Miam...



# Infos pratiques

## COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 pour la gestion opérationnelle d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux. A ce titre, il met en place et finance la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation concerne les produits piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.

Plusieurs points de collecte en pharmacies ont été définis sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne. Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles pour la collecte de ces déchets sur le site « [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) » dans la rubrique « où apporter ma boîte à aiguilles ? »

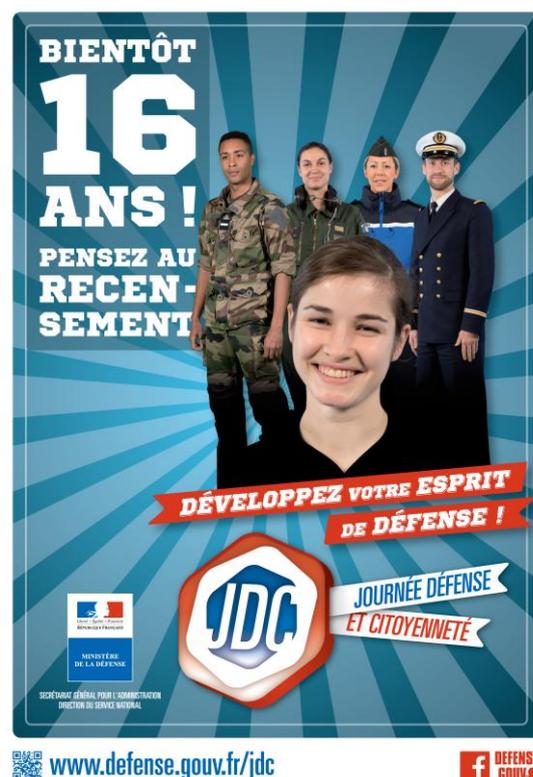
## RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le :**

Centre du Service National  
88 rue du Pont Saint-Martial  
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.72  
Email : [csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Ou consulter le site internet :**  
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

# Infos pratiques

## L'ADIL 87

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement. Elle délivre environ 10 000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement**.

### Les conseils juridiques :

- **Relations propriétaires-locataires** : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, syndic ...
- **Relations de voisinage** : bruit, mitoyenneté, servitudes ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux ...

### Les conseils financiers et fiscaux :

- **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA ...

### Des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi	09h30-12h30	Maison du Département
Bessines	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi	09h30-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3 <sup>ème</sup> mardi	14h15-16h45	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1 <sup>er</sup> mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 <sup>er</sup> mardi	14h00-15h30	Mairie
Saint Junien	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudi	09h30-12h00	Maison du Droit
Saint Yrieix	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi	09h30-12h00	Maison du Département
Magnac Laval	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi	14h00-16h30	Maison du Département
Cussac	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudi	14h00-16h30	Mairie
CAF	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi	14h00-17h00	CAF

### Un site Internet : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)

Il contient de nombreuses rubriques, dont « Se loger en Haute-Vienne », « Les offres de terrains en lotissement », « Amélioration de l'habitat », « Non décence et habitat indigne », « Impayés de loyers et expulsion » ...

Il comporte de nombreux modèles de lettres.

Il permet aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 09h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

(Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous)



# Infos pratiques



## Les actualités du Parc

> **L'Europe s'engage avec le Parc pour préserver la Moule perlière et la restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne.**



### Le programme Life, c'est quoi ?

Les projets LIFE+ Nature et biodiversité sont des programmes européens d'amélioration de l'état de conservation des espèces et des habitats menacés. Ils permettent de financer des actions inscrites sur des territoires classés Natura 2000, ce qui est le cas pour la Vallée de la Haute Dronne, depuis 2007.

### Un Life en Périgord-Limousin, pour quoi faire ?

Depuis 2005, on sait que le Parc abrite une des plus denses et importantes populations de Moules perlières dans la Dronne. **Espèce menacée d'extinction, sa préservation est inscrite comme une des priorités pour le Parc car sa présence garantit la bonne qualité de l'eau de nos rivières.**

### Les objectifs du Parc :

À court terme, ce projet vise à créer des conditions optimales pour **préserver la population de Moule perlière** sur la Haute Dronne. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la restauration de la continuité écologique sur les principaux obstacles (barrages, plans d'eau, buses) afin de restaurer la dynamique naturelle de la rivière et de retrouver des habitats aquatiques favorables à la **Truite fario** (poisson hôte de la Moule perlière et donc indispensable à l'accomplissement de son cycle biologique). À long terme, ce projet permettra de retrouver une population de Truites fario suffisante, préalable indispensable au développement et à la pérennisation des populations de Moules perlières sur la vallée de la Haute Dronne classée au titre de Natura 2000.

Contact : Yves-Marie LEGUEN, chargé de mission milieux aquatiques - ym.leguen@pnrpl.com

### > Vélo électrique : roulez, testez, approuvez...

De nombreux déplacements de courte distance se font avec notre voiture individuelle : aller acheter son pain, aller à la mairie, à la poste...et au travail (1/3 des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence). Au vu du relief vallonné, la pratique du vélo reste un sport, mais avec l'arrivée de l'assistance électrique, il pourrait bien redevenir un moyen de transport ! Encore faut-il être sûr que le vélo électrique vous convienne : le coût d'acquisition d'un vélo électrique adapté au relief local, suffisamment puissant et autonome, est élevé (au moins 1 000 €), ce qui peut faire hésiter à s'équiper...il faudrait pouvoir faire le test pour se faire un avis !

C'est la raison pour laquelle le **Parc naturel régional propose à ses habitants le prêt gratuit d'un vélo électrique**, pendant 15 jours, pour tester son utilisation en conditions réelles pour des déplacements quotidiens. A l'issue du prêt et au vu de son expérience, l'emprunteur saura si le vélo électrique lui convient et pourra prendre la décision d'investir dans son propre vélo...ou pas.

Cette opération pilote est menée depuis 2013, en partenariat avec la Voie verte des Hauts de Tardoire et la Communauté de Communes du Périgord vert Nontronnais. Sur les prêts de la première année, plus de 50 % des emprunteurs ont acheté leur propre vélo à l'issue de l'emprunt...et si vous testiez vous-même ?

Contact : Marion PERSONNE – m.personne@pnrpl.com – 05.53.55.36.00

Pour en savoir plus : [www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr) ou [info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)

# *Vie associative*

## **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA**

Des cours de gymnastique volontaire ont lieu le lundi de 20h à 21h15 dont 15 mn de relaxation avec Marie et le jeudi de 15h30 à 16h30 avec Carmen.

Ces cours pour femmes et hommes se déroulent dans une grande convivialité et chacun y trouve son bien-être.

Venez nous rejoindre, une offre de bienvenue est proposée à tous les nouveaux adhérents.

Pour tout renseignement : 05.55.36.06.89 ou 05.55.39.19.59.

Les séances de cinéma ont toujours lieu le deuxième mercredi de chaque mois. Les films sont récents et le numérique assure une très bonne qualité.

Le club organisera son traditionnel videgreniers avec jeux pour enfants le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il organisera aussi l'édition 2015 de la fête de la musique le 21 juin. Tous les musiciens qui désireront jouer ce soir-là seront les bienvenus.

Contact : 05.55.36.06.89



## **GYM FORME POUR TOUS**

### **La Gym toujours à l'honneur à Flavignac !**

Amandine CHARRON, notre éducateur fitness, diplômé d'Etat des Métiers de la Forme vous propose un cours complet cette année avec du cardio, du renforcement musculaire avec petit matériel (ballon, lest...), des étirements et de la relaxation, pour une bonne nuit !

Les cours ont lieu tous les jeudis soir de 20h à 21h15. Les débutants sont les bienvenus. Pratiquer une activité sportive à n'importe quel moment de sa vie est un bon pas vers une bonne santé !

La priorité de l'association Gym Forme Pour Tous, qui existe depuis plus de 10 ans, est la convivialité, le plaisir de faire du sport dans la joie et la bonne humeur.

Amandine nous encadre, nous corrige et adapte les exercices aux besoins de chacune et chacun.

Travail personnalisé pour :

- les suites de grossesses (le bien-être de son périnée et de ses abdominaux est essentiel) ;
- les exercices pour détendre le dos qui supporte les tensions et le stress de la journée ;
- le travail de la respiration indispensable à l'équilibre psychique et physique.

### CADANSES FOLK

L'association Cadanses Folk a pour but de promouvoir la musique et la danse traditionnelle. Dans ce cadre, un atelier d'apprentissage de danse a lieu un mardi sur deux, semaines impaires, à la salle polyvalente de Flavignac. Nous y apprenons les danses folk et traditionnelles (bourrée, scottish, mazurka, valse, polka, ...).

Cet atelier se termine toujours par une demi-heure de bal animé par nos musiciens.

Cadanses Folk organise par ailleurs une veillée/bal gratuite, ouverte à tous le 14 mars et un bal prévu le 21 novembre à Flavignac.

Pour toute information, vous pouvez consulter le site : <http://www.cadansesfolk.org/> ou nous contacter par téléphone au 05.55.00.73.97 ou 06.03.72.23.26 ou par mail : [luc-dupuis@bbox.fr](mailto:luc-dupuis@bbox.fr)

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2015 et nous espérons vous rencontrer lors de cette nouvelle année.



### AMICALE DU 3<sup>ème</sup> AGE

L'Amicale vient de fêter avec succès son 40<sup>ème</sup> anniversaire. Cet événement ne pouvait passer inaperçu. Et pour cela, le bureau a employé les grands moyens.

Pour cette fête, étaient invités Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les anciens Présidents : Yvette Savary, Léonce Passerieux et Gaston Nouaille.

René Paraud, Conseiller municipal, remplaçait Christian Desroche retenu dans sa famille.

Pour la circonstance, une animation surprise était réservée. Trois couples de danseurs nous offraient leurs plus beaux atours dont, entre deux plats, une représentation dansante avec tenues adéquates.

Il faut signaler que ces trois couples ont un sacré palmarès : plusieurs fois champions du Limousin, finalistes aux Championnats de France à Paris (Bercy 92, Bataclan 96, Pleyel 97 et Palais des Congrès 98), 8<sup>ème</sup> aux Championnats d'Europe de valse viennoise 97, 9<sup>ème</sup> aux Championnats d'Europe de Java 97.

De cette association « Campanelle Danse » en sont fondateurs et promoteurs : Marie-Thérèse et Martial Goursaud inscrits au livre d'or de la danse retro.

Toute l'assemblée a été agréablement surprise et ravie.

Tout était parfait, sans oublier le repas concocté avec soin par Madame Blancher, avec au final une pièce montée magnifique et délicieuse.



En ce qui concerne les sorties : le 12 décembre, le Zénith avec « Rendez-vous avec les Stars ».

Les activités restent inchangées :

- Réunion générale tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois à 14h30 ;
- Belote tous les mercredis à 14h.

Les prochains thés dansants en 2015 sont prévus les dimanches 25 janvier, 22 mars et 27 septembre.

Toute personne est invitée à nous rejoindre, un bon accueil lui sera réservé.

Pour tout renseignement, contacter :

- le Président : Robert Carteau au 05.55.36.07.58 ;
- le Vice-Président : Michel Fleurat au 05.55.39.18.58 ;
- la Trésorière : Raymonde Jeudy au 05.55.39.14.51 ;
- la Secrétaire : Marie Pauliat au 05.55.39.10.53.

## LES COPAINS D'EYNANCAS

Notre association poursuit ses activités toujours à la satisfaction de ses fidèles adhérents.



Près de 40 personnes se sont à nouveau retrouvées dans une ambiance fort sympathique, le dimanche 14 septembre, à la Ferme Auberge de Bellevue à Rilhac-Lastours, autour d'un repas convivial. L'après-midi s'est prolongé, soit en papotages sous la tonnelle ombragée, soit par une balade sous un soleil radieux jusqu'au château médiéval.

L'assemblée générale a proposé une nouvelle journée de retrouvailles l'an prochain. La cotisation annuelle reste inchangée : 7 € par personne. Merci aux retardataires de transmettre leur chèque à notre trésorière.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

La Présidente – Nicole GOURCEROL – Email : gource7@orange.fr – Tél. 06 81 60 48 97  
La Secrétaire – Jacqueline GLENISSON – Email : jacquelinegl@sfr.fr – Tél. 06 70 17 37 48.

## LA COMPAGNIE AP'NEZ

La Compagnie Ap'Nez basée à Chazelas sur la commune de Flavignac a, tout au long de l'année 2014, présenté plusieurs créations en Limousin et ailleurs :

**Deux soirées repas-spectacles** ont été organisées au Pied de Nez à Chazelas les 25 et 26 avril. La Compagnie y a accueilli le groupe de chanson « La Poule blanche » et la soirée s'est poursuivie par un bal trad animé par le groupe « Des fourmis dans les pieds » qui a fait danser les nombreux spectateurs jusqu'à tard dans la nuit. Auparavant, un excellent repas avait été préparé et servi par Gaëlle-Tapon, artiste-clown mais aussi très bonne cuisinière.



**Le Café Popul'air** : concept de café itinérant allie musique, théâtre de rue et cirque. La caravane-café de la Compagnie s'est posée tout au long de l'été sur les places des villages, les marchés de producteurs, chez des organisateurs d'événements... Il a rencontré un vif succès et a bouclé la saison 2014 lors d'une journée organisée par l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, sur la Place de la Motte à Limoges, le 15 novembre.

**La République ap'nézienne** a ouvert ses portes pour sa 3<sup>ème</sup> édition à Chazelas les 29, 30 et 31 août. A cette occasion de nombreux groupes circasiens et musicaux ont pu montrer toute la palette de leur créativité. On a noté en particulier la venue du groupe italien Specimen, et franco-italien Circo In-Tera. Concerts, spectacles de cirque, stages de tamburello et de danses italiennes, « bonne bouffe » mais aussi marché de producteurs et artisans ont fait le bonheur des participants.

**Spectacle de Noël** : « ça me démange » version jeune public, concert de chansons-musique-cirque a fait le tour des écoles et des arbres de Noël des Comités d'entreprise.

**La saison 2015** s'annonce pleine de bonnes surprises avec le nouveau spectacle sous chapiteau en préparation : « La poésie de l'instant » et toujours le « Café Popul'air » prêt à vous enchanter et à vous faire danser.

Téléphone : 06.79.00.65.79

Site web : [www.apnez.fr/contact](http://www.apnez.fr/contact)

Email : [contact@apnez.fr](mailto:contact@apnez.fr)



## COMITE DES FETES

Le 3 octobre dernier, s'est tenue à la Mairie une réunion groupant des personnes désireuses de réactiver le Comité des Fêtes.

### Composition du Bureau :

Président d'honneur : Christian Desroche

Président : Jean Bétemps

Trésorier : Georges Bethoule

Trésorière adjointe : Anne Chollet

Secrétaire : Agnès Lafarge

Membres actifs : Damien Guyot, Jean-Marie Mazabraud, Séverine Soury, Louis Soury, Jocelyne Bétemps, Didier Sallet

### Projets pour 2015 :

- Dimanche 18 janvier : concours de soupes en fin de matinée, suivi d'un repas convivial. Les bulletins d'inscription et le règlement du concours seront à disposition à la mairie et chez les commerçants de Flavignac.
- Samedi 15 août : animation autour du lac avec concours de pétanque, manège pour les enfants et peut-être autre chose. Les musiciens qui ont animé la soirée en 2014 reviendront. Les chasseurs continueront leur barbecue et la buvette.
- Dimanche 20 septembre après-midi : comédie musicale.

Attention : ces dates risquent d'être modifiées en fonction des autres manifestations sur la commune.

Le comité des fêtes accueillera avec plaisir les personnes qui voudront bien aider à la bonne réalisation de ces manifestations.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jean Bétemps au 05.87.19.93.00.



## UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

L'été indien était au rendez-vous de la 20<sup>ème</sup> édition de la Fête du Cidre le dimanche 19 octobre.

C'est une foule compacte qui, dès les premières heures, est venue chiner, acheter, découvrir, s'amuser et bien évidemment, déguster le cidre fabriqué sur place tout au long de la journée.

Dès l'aube, une ambiance de kermesse flottait dans la prairie. Les vide-greniers (près de 100) attendaient les chineurs.

La foire artisanale, riche de plus de 60 exposants (tous offrant des produits ou des prestations de qualité) a connu un vif succès avec la vente de produits du terroir et de saison (pain, boudins, pommes, poires, noix, châtaignes ...) et de produits préparés (pâtés de pommes de terre, tartes aux pommes, châtaignes grillées ...).

Les nombreuses animations ont enchanté petits et grands : chiens de traîneaux, promenades en dromadaires, manège, trampoline ...

Pour profiter au maximum de cette magnifique journée, l'exposition de vieux tracteurs a réveillé bien des souvenirs chez certains et le groupe folklorique « La Mandragore » de Condat nous a rappelé un passé pas si lointain.

Après une si belle édition, il faudra maintenant attendre le dimanche 18 octobre 2015 pour la 21<sup>ème</sup> Fête du Cidre.

Le dimanche 2 novembre, 15 jours plus tard, l'UCFlavignac organisait une randonnée nature VTT et pédestre « Les Feuillardiers » au départ de Flavignac sur des chemins et sentiers faisant découvrir les forêts de Les Cars et Rilhac-Lastours.

Encore une fois, malgré une météo hésitante, 320 VTT et plus de 120 marcheurs se sont retrouvés à la salle des fêtes, point de départ des circuits.

Les responsables de l'UCFlavignac remercient toutes les personnes qui participent et aident à la vie de l'association : les licenciés, les adhérents, les bénévoles, la municipalité et le personnel municipal, les partenaires publics et privés et espèrent continuer ensemble en 2015.

A l'aube de la nouvelle année, nous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé. L'UCFlavignac étant bien trop frappée par de nombreux drames en cette année 2014 n'oublie pas les personnes disparues.



## COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETHOFEN

Notre Comité de Jumelage vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 ainsi qu'à vos familles.

L'année 2014 a connu de grands succès par le concours de belote de février, le déplacement à Diethofen en mai, le marché de Noël à Diethofen les 13 et 14 décembre avec un groupe d'une quinzaine de participants-bénévoles.

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à ces réussites, par leur implication, leur don sous quelque forme que ce soit.

Les cours d'allemand ont repris en septembre grâce à la disponibilité de Catherine Wentzkle avec un groupe d'une douzaine de personnes : apprentissage de la langue allemande mais aussi conversations autour de la vie économique, sociale, politique en moyenne Franconie. Encore Merci à Catherine.

Malheureusement, cette année 2014 a été profondément marquée par la disparition de nombreux membres de notre association : Josette Fissot en janvier, Alain Cédro en juillet, Ginette Guyot et Brigitte Petit, notre ancienne présidente et trésorière, en août.

Et début septembre, Irène Messlinger, notre amie de Dietenhofen qui avait participé à la création du jumelage de nos communes nous a également quittés.

Nous en sommes tous très affectés et garderons en mémoire les bons moments partagés avec toutes ces personnes, mais notre devoir est de continuer l'œuvre qu'elles ont entreprise dans le jumelage de nos deux communes.

L'année 2015 démarrera par le **CONCOURS de BELOTE**, le **SAMEDI 21 FEVRIER**, à 20h30 à la salle des fêtes de Flavignac. Nous vous attendons nombreux, de beaux lots vous seront réservés.

Les coprésidents, Eric Coussy au 05.55.36.08.32 et Annie Passerieux au 05.55.39.14.67 se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement sur les activités du jumelage, vous accueillir au sein du groupe, vous permettre de découvrir la charmante Commune de Dietenhofen et de tisser des liens avec des familles.

# Communauté de Communes des Monts de Châlus



## **Pour les parents, c'est :**

- un lieu d'information et de ressources sur les droits et devoirs d'employeur ;
- un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde et dans les démarches administratives liées à l'accueil du jeune enfant.

## **Pour les assistantes maternelles, c'est :**

- un temps de professionnalisation au travers d'ateliers, de réunions et d'une documentation pédagogique ;
- un temps de rencontre et de partage avec les autres professionnels du territoire ;
- un temps d'échanges et d'observation avec les enfants dans un environnement différent et adapté ;
- un lieu d'information et de ressources sur les droits, obligations et statut de salarié.

## **Pour les candidats à l'agrément, c'est :**

- un lieu d'information sur les conditions d'obtention de l'agrément.

## **Les communes couvertes par le Relais Assistantes Maternelles :**

**Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Pageas**

## **Renseignements :**

Caroline MOINEREAU,  
animatrice du RAM.  
Le bourg 87230 LES CARS  
Tel : 05 55 42 84 72  
ram@montsdechalus.fr

# Communauté de Communes des Monts de Châlus

## Communauté de Communes des Monts de Châlus

### Une redevance plus équitable

Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) payée par chaque foyer tiendra compte de la production d'ordures ménagères non recyclables. Les nouveaux tarifs ont été votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 3 novembre dernier. Ils découlent des pratiques observées pendant l'année test (2014) et conduisent à répartir les coûts du service de manière plus juste et plus équitable. Pour près de 70 % des usagers, la redevance sera ainsi en baisse par rapport à celle payée en 2014.

Cette redevance se structure désormais autour de 4 composantes, réparties en une part fixe et une part variable.

### Présentation des tarifs applicables en 2015

PART FIXE		+	PART VARIABLE	
Abonnement 78 € / an  sauf personnes seules et petits professionnels <sup>(1)</sup> 52 € / an	Part liée au bac avec forfait de 12 levées		Poids des déchets non recyclables <sup>(2)</sup> 0,224 € / kg	Levées supplémentaires 2,70 € / levée
	Bac de 120 litres 40 €			
	Bac de 240 litres 47 €			
	Bac de 360 litres 53 €			
	Bac de 660 litres 70 €			

(1) On entend par petits professionnels ceux qui sont dotés au maximum d'un bac de 120 litres.

(2) Poids minimum de 5 kg par levée pour un bac de 120, 240 ou 360 litres et de 10 kg pour un bac de 660 litres.

### Soutien aux familles

Pour soutenir les jeunes ménages et conscients que les enfants en bas âge, jusqu'à la propreté, génèrent d'importantes quantités de déchets (estimées à 700 kg de couches<sup>(1)</sup>), une réduction de la redevance pourra être accordée aux familles.

**OU** 22 € par an pour chaque enfant de moins de 3 ans  
66 € l'année de naissance de l'enfant, pour soutenir l'achat de couches lavables

Pour en bénéficier, il suffit de transmettre à la Communauté de Communes une copie du livret de famille ou un acte de naissance, et pour les couches lavables un justificatif d'achat.

(1) Chiffres issus de l'étude sur les couches jetables et lavables, Agence de l'environnement anglaise (équivalent ADEME).

### Quelques exemples de redevance

Les exemples proposés ici correspondent à des usagers ayant de bonnes habitudes de tri.

- Pour une personne seule qui sort son bac de 120 litres une fois par mois (12 levées) et produit 110 kg de déchets : 116,64 euros de redevance annuelle.
- Pour un couple, doté d'un bac de 120 litres, sorti 15 fois dans l'année (soit 3 levées supplémentaires) avec 160 kg de déchets : 161,94 euros de redevance annuelle.
- Pour une famille de 4 personnes, qui dispose d'un bac de 240 litres, le présente 18 fois à la collecte et produit 210 kg de déchets : 188,24 euros de redevance annuelle.

### Quelques conseils pour réduire votre facture

- Présentez votre bac plein, autant que possible, cela vous permettra de limiter le nombre de levées facturées.
- Déposez-y uniquement des déchets non recyclables (en adoptant les gestes de réduction, de compostage et de tri), cela vous permettra de réduire le poids des déchets facturés.

Toutes les informations complémentaires, les résultats de l'année test, le détail de la redevance, les gestes de prévention, sont présentés dans la lettre « Vivons Durable en Monts de Châlus n°4 », envoyée à tous les foyers début décembre et disponible en mairie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes.

05 55 78 29 29 - [ambassadeur.tri@montsdechalus.fr](mailto:ambassadeur.tri@montsdechalus.fr)

**N'oubliez pas :** la collecte des ordures ménagères n'est pas assurée les jours fériés, elle est généralement rattrapée le lendemain. Pour Flavignac : collecte du mardi 14 juillet reportée au mercredi 15 juillet.

## *Le mot des élus minoritaires*

Une première dans notre Bulletin municipal : pour la première fois les élus minoritaires peuvent s'exprimer dans cette revue. Sur notre requête, Monsieur le Maire a accepté que nous puissions y faire paraître une rubrique. Cela est tout à fait normal pour une démocratie. Cette nouveauté non anodine apportera vraisemblablement un supplément d'intérêt à la lecture de cette publication.

Quelques précisions sur cette initiative !

Notre position est la suivante : Nous utiliserons cette rubrique pour informer la population sur les démarches que nous entreprenons pour le bien de tous et faire connaître nos avis sur tel ou tel sujet. En aucun cas, cette rubrique ne sera destinée à tirer à boulet rouge sur la municipalité en place ou à faire de l'opposition systématique pour le plaisir de faire de l'opposition. Néanmoins, nous ne serons pas forcément complaisants, car certaines décisions ne sont pas sans conséquence sur l'avenir de notre commune.

Ces précisions faites, nous pouvons dire après un temps d'exercice, que les relations avec ce que l'on appelle la majorité sont acceptables même si nos idées sont différentes. Nous avons par exemple voté contre la décision d'augmenter les taux d'imposition communaux d'1 % afin de changer les outils informatiques de la mairie, dont le coût est approximativement de 3 200 €. Il aurait été peut-être plus judicieux de prélever cette somme sur le fond de roulement de la commune que d'augmenter la taxe d'habitation et le foncier. De surcroît, si le département, la région font de même, l'imposition sera de plus en plus insupportable pour beaucoup de personnes. Ces augmentations successives, accompagnées de celles de l'électricité, des loyers, et bien d'autres, grèvent le budget des foyers et nuisent à l'économie car les gens croulent sous les dépenses dites imposées et ne dépensent que par nécessité.

Nous nous interrogeons également sur l'intérêt d'avoir désigné un conseiller délégué en plus des 4 adjoints pour gérer notre Commune, tous rémunérés d'une façon ou d'une autre, bien que la rémunération du conseiller délégué provienne de l'abandon de l'indemnité d'un des adjoints. En comparaison, la Commune de Ladignac-le-Long, 1 143 habitants, superficie de 47,21 km<sup>2</sup> dispose seulement de 3 adjoints. A Flavignac, nous avons besoin de 4 adjoints + 1 conseiller délégué pour une population plus faible, 1 074 habitants et pour une superficie inférieure : 30,79 km<sup>2</sup>. Cela est-il dû à la disponibilité des élus ou à autre chose ?

Concernant nos actions, nous ne restons pas sans rien faire. Nous avons été présents à tous les conseils municipaux en ayant une participation active. Au cours d'une réunion des nouveaux élus à la Communauté de Communes, nous avons interpellé son président Monsieur Delautrette sur le ramassage des ordures ménagères et l'accès à la déchetterie de Châlus et de Nexon. Plusieurs problèmes ont été exposés. Dans un souci d'hygiène, de commodité et afin d'éviter une augmentation de la redevance des ordures ménagères, nous avons demandé à ce que le nombre de ramassages ne soit pas limité à douze passages par an avec un surcoût pour les passages supplémentaires. Le ramassage des ordures ménagères doit être hebdomadaire comme dans le passé, d'autant plus que le camion de ramassage devra effectuer sa tournée complète sans connaître auparavant qui aura ou n'aura pas sorti sa poubelle. De ce fait, le service sera rendu convenablement sans le moindre coût pour la société. De plus, certains usagers, notamment les personnes âgées, handicapées laissant leurs poubelles au bout d'un

chemin n'ont aucune possibilité de contrôle sur la gestion de leur bac. D'autre part, le S.Y.D.E.D. de la Haute-Vienne (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets) considère les salariés bénéficiant des Chèques emplois Services Universels comme des professionnels. Cela concerne, votre employée de maison ou votre jardinier que vous rémunérez par ce moyen de paiement et qui viendrait à votre place déposer à la déchetterie vos déchets qui ne peuvent être collectés de manière traditionnelle. Dans pareil cas, il devra s'acquitter à vos frais de 8 € par m<sup>3</sup> pour les déchets verts, 10 € par m<sup>3</sup> de bois, 18 € par m<sup>3</sup> de gravats, 21 € par m<sup>3</sup> d'encombrants. Ceci alors que dans la tarification de la redevance des ordures ménagères, vous payez déjà un droit d'accès aux déchetteries de Châlus et de Nexon. Nous ne manquerons pas de suivre l'avancée de ce dossier et de vous en tenir informés.

En outre, nous ne pouvons que nous satisfaire de la mise en place d'un abri bus au point de ramassage scolaire situé au niveau du château d'eau au lieu-dit «croix de pierre», projet qui était inscrit dans notre programme électoral et qui profitera aux enfants.

Par contre, nous sommes préoccupés par le devenir du lac « Saint-Fortunat », en raison de sa pollution et des normes de plus en plus draconiennes imposées aux municipalités en ce qui concerne la qualité des eaux de baignade. Mais aussi par la station d'épuration du centre bourg qui est vétuste.

Il faut également anticiper sur l'avenir financier de la Commune car de plus en plus l'état se désengage auprès des collectivités territoriales, tout en diminuant leurs dotations financières. De plus, la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place d'activités périscolaires sont à la charge des communes et des familles. Le coût médian est de 150 € par enfant et par an, soit 15 000 € pour une école de 100 élèves comme celle de Flavignac. Actuellement, l'état verse pour cette nouvelle réforme des aides aux communes, aides qui seront réduites lors de la rentrée prochaine. Les impôts locaux ne peuvent qu'exploser, et les services devenir payants. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ces différents sujets qui nous concernent tous.

Nous espérons que cette nouvelle rubrique, que nous avons voulue sobre, aura suscité de l'intérêt parmi nos lecteurs. Les sujets abordés ne représentent qu'une infime partie de nos démarches et actions exercées dans le cadre de notre mandat d'élus.

**COMMENT NOUS CONTACTER** : Vous avez une question et/ou êtes intéressés par nos actions ? Vous souhaitez apporter votre contribution ? N'hésitez pas à contacter notre équipe, qui se tient à votre entière disposition. Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse : [les-elusminoritaires-flavignacois@sfr.fr](mailto:les-elusminoritaires-flavignacois@sfr.fr) A bientôt.

Nous profitons de cette période de nouvel an pour vous souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles tous nos meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

Les élus minoritaires

**Nota** : Nous précisons que cet article a été rédigé en fonction des informations et des éléments en notre possession à la date de sa rédaction, soit le 15/11/2014.

# Agenda

## JANVIER

Dimanche 11 à 11h : Vœux de la Municipalité  
Dimanche 18 : Concours de soupes avec repas à midi par le Comité des Fêtes  
Dimanche 25 : Thé dansant par l'Amicale du 3<sup>ème</sup> Age

## FEVRIER

Dimanche 8 : Après-midi crêpes et balade par Road Intruders  
Samedi 21 : Concours de belote par le Comité de Jumelage

## MARS

Samedi 14 : Veillée par Cadanses Folk  
Samedi 21 : ½ journée cyclo par l'Union Cycliste de Flavignac  
Dimanche 22 : Thé dansant par l'Amicale du 3<sup>ème</sup> Age

## AVRIL

Samedi 4 : Soirée par l'ASF (sous réserve)

## MAI

Vendredi 1<sup>er</sup> : Vide-greniers et jeux pour enfants par la Gymnastique Volontaire  
Vendredi 1<sup>er</sup> : VTT à Rilhac-Lastours par l'Union Cycliste de Flavignac  
Samedi 30 : Remise des récompenses aux participants des maisons fleuries

## JUIN

Dimanche 21 : Fête de la musique par la Gym Volontaire et la Compagnie Ap'Nez  
Dimanche 28 : Vide-greniers par Road Intruders

## JUILLET

Samedi 4 : Repas à la cabane de chasse par l'ACCA  
Samedi 4 et dimanche 5 : Concours canin par le Sport Canin Aixoïis  
Samedi 11 : Cochon à la broche à Puyrenon par Road Intruders

Agenda des manifestations disponible à  
**l'Office de Tourisme au 09.60.07.30.07 et**  
**sur [www.tourismemontsdechalus.fr](http://www.tourismemontsdechalus.fr)**  
 Récapitulatif des manifestations de la  
 Commune disponible sur **[www.flavignac.fr](http://www.flavignac.fr)**

Marché tous les samedis matin  
 place du Général de Gaulle  
 de 8h à 13h.

# *Etat-Civil 2014*

## **NAISSANCES**

- Aude, Marie BEAUVAIS née le 1<sup>er</sup> mars à Limoges
- Ilona BOBEAU née le 3 avril à Limoges
- Lili Rose BUISSON née le 9 novembre à Limoges
- Jenny, Marie FILLOUX née le 2 mai à Limoges
- Antoine FRACHET COHEN né le 3 juin à Limoges
- Sarah, Claire KERKARINE née le 2 juin à Limoges
- Jeanne, Anaïs PAULIAT née le 23 mars à Limoges

## **MARIAGES**

- Pascal Gilles René LAURIER et Marie-Aude MOURGUET le 26 juillet

## **DÉCÈS**

- Brigitte BLAIGNE épouse PETIT le 29 août (transcription)
- Camille FRIZON le 7 mars (transcription)
- Henri GUINE le 1<sup>er</sup> août (transcription)
- François Victor Charles JULIEN le 19 juillet
- Ginette LARCHER épouse GUYOT le 20 août (transcription)
- Richard, Roger, Adrien MÉCHINE le 3 mars (transcription)

# *Memento*

## MAIRIE

### **Horaires d'ouverture du secrétariat :**

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

*Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.*

*Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*

*Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.*

### **Permanences du maire :**

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

### **Permanences des adjoints :**

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

### **Permanences assistante sociale :**

1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

## SERVICES

### **Electricité :**

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,  
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

### **Eau :**

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,  
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

### **Téléphone :**

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,  
composer le 10 13.

### **Ordures ménagères :**

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter  
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

### **Horaires déchetteries :**

#### Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,  
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

#### Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

